

# DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS POUR MINEUR

L'Article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15.000€ toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

## Je soussigné(e)

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Domicilié(e) à HASPARREN, à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

## Déclare sur l'honneur (cocher la case correspondant à votre situation) :

- Pour un enfant issu d'un couple marié
  - être investi(e) de l'autorité parentale et n'être ni divorcé(e), ni séparé(e) de corps, ni en instance de divorce ou de séparation de corps.
  
- Pour un enfant issu d'un couple divorcé ou séparé de corps ou en instance de divorce ou de séparation de corps
  - être investi(e) seul(e) de l'autorité parentale ;
  - être investi(e) de l'autorité parentale conjointement avec l'autre parent ;
  - que les modalités relatives à l'autorité parentale n'ont pas été modifiées à ce jour.
  
- Pour un enfant issu d'un couple non marié
  - être investi(e) de l'autorité parentale conjointement avec l'autre parent ;
  - être investi(e) seul(e) de l'autorité parentale ;
  - que les modalités relatives à l'autorité parentale n'ont pas été modifiées à ce jour sur le mineur.

sur le mineur ci-après désigné :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

## Et l'autoriser à se rendre à l'ETRANGER,

muni de sa Carte Nationale d'Identité n° \_\_\_\_\_

Fait à HASPARREN, le \_\_\_\_\_

*Signature*

### Cadre réservé à l'Administration

Attestation n°2012/ \_\_\_\_\_

Autorisation (valable 6 mois à compter de ce jour) remise le : \_\_\_\_\_